Image not found or type unknown

Congé sans solde imposé sur jour travaillés

Par **Euplecte**, le **22/08/2023** à **17:10**

Bonjour,

Je suis cadre dans une ESN et je suis prestataire.
Cet été mon client a fermé 1 semaine mais mon employeur m'a demandé de quand même travailler pour eux sur cette semaine.
Le client refuse de payer mon employeur pour mon travail et mon employeur me demande de prouver que j'ai bien travaillé.
Il me menace de m'imposer un congé sans solde sur cette semaine si les preuves ne lui suffisent pas.
Il veut donc me mettre du sans solde sur des jours qui ont été travaillés.
A-t-il le droit de la faire ?
Sinon quelles sont les lois lui interdisant ces pratiques ?

Par **P.M.**, le **22/08/2023** à **18:20**

Bonjour,

Cela devrait être à l'employeur de prouver s'il prétend que vous n'avez pas travaillé puisqu'il doit permettre par un moyen fiable de contrôler le temps de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés